

## **LB1**

S.A.R.L. au capital de 1500 Euros

Siège social :

25 rue saint André  
88500 POUSSAY ( Vosges )

RCS Epinal 514 976 067

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS ( M. Daniel BOCZKOWSKI )**



## **Vincent SOUSTRE**

**expert comptable diplômé**

inscrit au tableau de l'ordre de la région Lorraine

**commissaire aux comptes**

inscrit près la Cour d'Appel de Nancy

23, rue Gambetta  
54300 LUNEVILLE

☎ 03 83 74 59 02 - ✉ 03 83 74 59 03

**Vincent SOUSTRE**  
**expert comptable diplômé**  
inscrit au tableau de l'ordre de la  
région Lorraine  
**commissaire aux comptes**  
inscrit près la Cour d'Appel de  
Nancy

23, rue Gambetta  
54300 LUNEVILLE

☎ 03 83 74 59 02

✉ 03 83 74 59 03

**LB1**

**S.A.R.L. au capital de 1500 Euros**  
siège social : 88500 POUSSAY ( Vosges )  
25 rue saint André  
R.C.S. Epinal 514 976 067

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS  
SUR LES APPORTS EFFECTUES  
PAR Monsieur Daniel BOCZKOWSKI**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'ordonnance du Président du Tribunal de Commerce d'Epinal en date du 06 novembre 2009, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports en nature devant être effectués par Monsieur Daniel BOCZKOWSKI dans le cadre de la constitution de votre société.

**1 □ EXPOSE SUR L' OPERATION PROJETEE :**

**- Personnes concernées :**

Monsieur Daniel BOCZKOWSKI, né le 30 juillet 1968 à VITTEL (Vosges), demeurant à 88500 POUSSAY (Vosges) 25 rue saint André, est associé de votre société. Il détient 50 parts sociales de votre société sur les 150 parts sociales d'un montant nominal de 10 € composant le capital social.

**- But de l'opération :**

Au terme, du contrat d'apport en date du 05 novembre 2009, il est prévu d'apporter à votre société la totalité des actions, détenues par Monsieur Daniel BOCZKOWSKI soit la moitié du capital social, de la société CASSIN ENTREPRISE, société par actions simplifiées au capital de 45000 € ayant son siège social à 88450 BETTEGNEY SAINT BRICE (Vosges) et immatriculée au R.C.S. d'Epinal sous le numéro 440 298 735. La société CASSIN ENTREPRISE exerce son activité dans le secteur du bâtiment et génie civil.

L'apport en nature ainsi projeté valorisé à hauteur de 750 000 € sera rémunéré par l'émission de 75 000 parts sociales d'un montant nominal de 10 € attribuées en totalité à Monsieur Daniel BOCZKOWSKI. Le capital social de votre société sera porté de 1 500 € à 751 500 € .

Les conséquences de cette opération sont que d'une part Monsieur Daniel BOCZKOWSKI détiendra 99,87% (75050 parts/75150 parts) du capital de votre société et d'autre part que votre société détiendra 50% du capital de la société CASSIN ENTREPRISE.

**- Propriété, jouissance et conditions :**

Votre société aura la propriété et la jouissance des parts sociales apportées à compter de l'approbation de votre Assemblée Générale Extraordinaire statuant sur l'opération.

L'apport des titres susvisés est placé sous le régime du sursis d'imposition des plus values prévu par l'article 150-OB du C.G.I. En matière de droit d'enregistrement, l'apport des titres susvisés est soumis aux dispositions de l'article 810 I du C.G.I.

## **2 □ DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS :**

La valorisation globale de la SAS CASSIN ENTREPRISE sur la base de la situation bilancielle au 31 décembre 2008 a été retenue pour un montant de 1 500 000 € .

Monsieur Daniel BOCZKOWSKI détenant 50% du capital de la société CASSIN ENTREPRISE, l'apport de la totalité des titres ainsi détenus par lui même sera rémunéré par l'émission de 75 000 parts sociales d'un montant nominal de 10 € soit 750 000 €.

Les tableaux ci-dessous rapportent les différents éléments ayant conduit à la valorisation globale de ladite société .

<b>SAS CASSIN ENTREPRISE</b>	<b>déc-05</b>	<b>déc-06</b>	<b>déc-07</b>	<b>déc-08</b>
( en € )				
<b>CHIFFRE D'AFFAIRE HT</b>	5 536 953	6 509 675	7 704 366	7 420 025
<b>EBE</b>	289 360	214 648	759 122	437 925
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	321 009	196 934	708 821	312 646
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	228 354	133 006	448 269	242 052
<b>CAF</b>	252 147	229 160	487 692	374 198
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	321 511	318 035	675 821	477 550
<b>ACTIF NET IMMOBILISE</b>	220 473	398 363	476 220	387 302
<b>TOTAL BILAN</b>	2 546 295	2 725 712	3 291 426	2 354 586
<b>DISTRIBUTION DIVIDENDES</b>	132 000	86 000	440 000	180 000

<b>SAS CASSIN ENTREPRISE</b> ( en € )	Moyenne arithmétique 2005 à 2008	en % de la valorisation (1500K€/moy arith)	Moyenne coef n-3 = coef. 1 n-2 = coef. 2 n-1 = coef. 3 n = coef. 4	en % de la valorisation (1500K€/moy coef)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRE HT</b>	6 792 755	22,08% 22% du CAHT	6 884 042	21,79% 22% du CAHT
<b>EBE</b>	425 264	352,72% 3,5 années d'EBE	469 708	319,35% 3,2 années d'EBE
<b>RESULTAT EXPLOITAT°</b>	384 853	389,76% 3,8 années de RE	438 075	342,41% 3,4 années de RE
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	262 920	570,52% 5,7 années de bénéfice	289 085	518,88% 5,2 années de bénéfice
<b>CAF</b>	335 799	446,70% 4,5 années de CAF	351 674	426,53% 4,2 années de CAF
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	448 229	334,65% 3,3 x les capitaux propres	477 796	313,94% 3,1 x les capitaux propres
<b>ACTIF NET IMMOBILISE</b>	370 590	404,76% 4 x l'actif net immobilisé	392 822	381,85% 3,8 x l'actif net immobilisé
<b>TOTAL BILAN</b>	2 729 505	54,96% la 1/2 du total bilan	2 879 002	52,10% la 1/2 du total bilan
<b>DISTRIBUT° DIVIDENDES</b>	209 500	715,99% 7,1 années de dividendes 13,97% de rendement	246 200	609,26% 6 années de dividendes 16,41% de rendement
<b>VALORISAT° SOCIETE</b>		1 500 000		1 500 000

### **3 □ VERIFICATIONS EFFECTUEES :**

J' ai effectué les diligences que j' ai estimées nécessaire selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour

- vérifier la réalité des actifs apportés ,
- contrôler la valeur attribuée aux apports,

-m'assurer que les faits ou les évènements entre l'évaluation de la situation bilancielle et la date de ce rapport, susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport en nature,

#### **4 □ CONCLUSIONS :**

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports en nature s'élevant à 750 000 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal :

- au montant l'augmentation de capital projetée.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de ma part.

Fait à Lunéville, le 18 novembre 2009

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Soustre". To the right of the signature is a circular professional stamp. The stamp contains the text "Vincent SOUSTRE" at the top, "EXPERT-COMPTABLE" in the center, and "LUNÉVILLE" at the bottom. There is also some smaller, less legible text within the stamp.

Le commissaire aux apports  
**Vincent SOUSTRE**